

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 10 Septembre 2019

DELIBERATION N°2019-53
OBJET : Action sociale : mise à jour des modalités d'inscription des agents à Plurélya

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. IZARD, Mme HORN, MM. CLEMENT, CARON-JOURDA, Mme AMIEL, MM. LAVAL, RAYSSEGUIER.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, DESCLAUX représenté par M. CADAS
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
M. RASPEAU représenté par M. IZARD M. SAVELLI représenté par Mme AMIEL M. KARSENTI représenté par M. CARON-JOURDA M. SOLERA représenté par M. RAYSSEGUIER M. TENE représenté par M. LAVAL

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
M. CALAS représenté par M. CAPBLANQUET

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53
Représentants des communes adhérentes
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme SORIANO
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants des établissements publics adhérents
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mmes FLOUREUSSES, VOLTO.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant

Contenu délibération

Le Président rappelle que le CDG31 est adhérent à l'organisme de prestations sociales Plurélya depuis le 1er juillet 2002.

Il informe également que, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'offre Plurélya a favorablement évolué en faveur des agents. Cette évolution modifie notamment les modalités d'inscription des agents, à savoir que le CDG31 a désormais la possibilité de définir ses propres conditions d'inscription des bénéficiaires des prestations en l'absence de restrictions contractuelles de la part de Plurélya.

Le Président précise qu'afin d'appliquer une politique de GRH raisonnable et équitable, il propose à l'assemblée d'appliquer les conditions d'inscription suivantes :

Qualité	Condition(s) d'accès	Date d'effet
Stagiaires et Titulaires	Sans condition	1 ^{er} jour du mois suivant leur arrivée au CDG31
Agents contractuels et de droit privé	Contrat d'une durée minimum de 3 mois : sans condition	
	Contrat d'une durée inférieure à 3 mois : justifier de contrats successifs d'une durée cumulée de 3 mois minimum	1 ^{er} jour du mois suivant la date à laquelle les conditions d'accès sont réunies

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'approuver les conditions d'inscription comme déclinées ci-dessus.

Fait à Labège,
Le 10 septembre 2019

Le Président,

Pierre IZARD